



LES ORDURES MÉNAGÈRES

COLLECTE ROBOTISÉE

Définition : appelées aussi ordures ménagères résiduelles, ce sont des déchets non dangereux produits par les ménages, devant être déposés dans le bac gris.



DÉCHETS ACCEPTÉS

- ❖ Résidus alimentaires : *restes de repas, produits périmés non consommés (les produits alimentaires peuvent être collectés en tant que biodéchets) ;*
- ❖ Les produits utilisés et jetables non recyclables : *essuie-tout, coton, couches, etc...* ;
- ❖ Les films plastiques alimentaires.



DÉCHETS INTERDITS

- ❖ Les déchets dangereux : *comme les piles, les solvants et les seringues ;*
 - ❖ Les appareils électroniques ;
 - ❖ Les vêtements et chaussures ;
 - ❖ Les encombrants.
- *Ces déchets font l'objet d'une réglementation particulière et spécifique et ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères classiques.*



RÈGLEMENT

- ❖ Les bacs doivent être présentés deux par deux avec la collerette côté rue ;
- ❖ Aucun déchet ne doit dépasser du bac.



L'IMPORTANCE DU TRI DES DÉCHETS.

L'incinération est une valorisation énergétique des déchets. Même si l'incinération des ordures ménagères permet de produire de l'électricité et de la chaleur, nous devons privilégier au maximum le recyclage pour préserver notre environnement. Il permet de fait de limiter le recours à des ressources fossiles et de limiter l'alternative enfouissement. Les émissions dans l'atmosphère sont réglementées et contrôlées.

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment se calcule la Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères ?

La TEOM est établie au nom des propriétaires ou usufruitiers portés sur l'avis d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le syndicat vote chaque année un taux de TEOM qui s'applique sur la valeur locative de la base foncière. La taxe peut-être récupérée de plein droit par le propriétaire sur le locataire.

Que faire de vos déchets toxiques ?

Ces déchets sont dangereux pour l'environnement, mais également pour ceux qui sont en charge de la collecte. Ne pas jeter ces déchets dans la rue, dans les lavabos, ni dans vos bacs. Ces produits toxiques doivent impérativement être amenés en déchèterie équipée de locaux spécifiques.

Combien en moyenne un français produit-il de déchets par jour ?

Avec l'augmentation de la population et de sa consommation, de la concentration des familles dans les villes, la moyenne est de 1 kg par jour. Ces déchets sont à la fois en augmentation de 2 % de plus par an, mais aussi plus diversifiés.

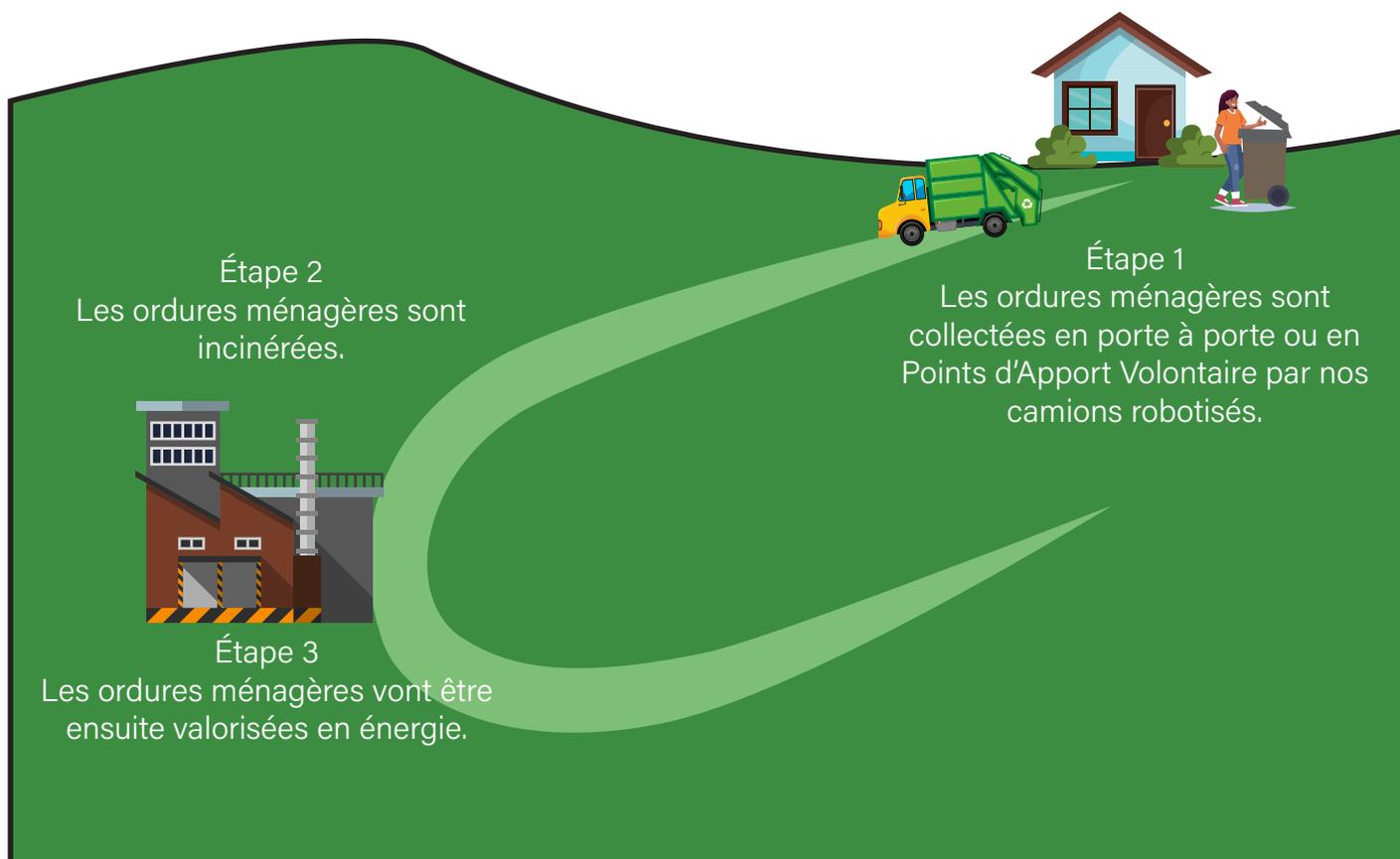
Si un doute subsiste : l'application **Guide de Tri** est là pour vous indiquer où votre objet doit être jeté.

Que-faire si votre bac est cassé, volé ou vandalisé ?

Contactez COVALTRI77 grâce au formulaire sur notre site internet (www.covaltri77.fr), à l'adresse mel contact@covaltri77.fr ou appelez au **01.64.20.52.22**. Un agent viendra réparer ou changer votre bac. Les casses dues à une usure normale ou à un de nos camions seront entièrement prises en charge.



Application **Guide de Tri** disponible sur l'Apple Store et Google Play.



Covaltri77

24/26 rue des Margats - 77120 Coulommiers
01 64 20 52 22 - contact@covaltri77.fr - www.covaltri77.fr